BPJEPS spécialité Éducateur Sportif

Mention : Activités du rugby à XV
Niveau 4 (équivalent Bac) – Alternance : Présentiel & FOAD
Fiche RNCP n°41750 | Code ROME : G1204
Date d'échéance RNCP : 03/08/2030

- Heures de formation : 542 h
- Heures en entreprise : 882 h (min)
- Participants : de 8 à 20 max.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Arrêté du 12 juin 2025 portant création de la mention « Activités du rugby à XV » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif ».
Journal officiel de la République Française du 03 août 2025.

Le BPJEPS permet d'obtenir une carte professionnelle d'éducateur sportif et d'exercer contre rémunération dans le cadre réglementaire de la profession.

PUBLIC CONCERNÉ

Le BPJEPS Activités du rugby XV est destiné aux personnes souhaitant se former pour devenir éducateur sportif dans le champ des activités du Rugby à XV.
Ils peuvent être :
- Issus du système scolaire secondaire à partir de 17 ans
- Issus d'une Prépa Sport,
- Etudiants STAPS souhaitant compléter leur parcours universitaire
- En reconversion professionnelle

EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

(Prévues au Code du Sport et à l'Arrêté ministériel portant sur la spécialité*)

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme : PSC ou équivalent
- Justifier de la pratique du rugby à XV en compétition pendant une saison sportive ; ou
- Justifier d'une expérience d'animation en rugby à XV d'une durée minimale de quatre-vingts heures.
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation

LE METIER

Le titulaire du BPJEPS « Activités du rugby à XV » exerce en autonomie au sein d'associations sportives ou de collectivités territoriales.

Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'apprentissage du rugby à XV, auprès de différents publics, notamment en milieu scolaire.

Il accompagne les pratiquants dans leur progression sportive et peut les préparer aux premières compétitions.

Il participe également au développement de sa structure en proposant et en valorisant de nouvelles activités.

Pour les personnes en situation de handicap : Les tests d'entrée en formation (TEP) ou les exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF), le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificatives peuvent être aménagés par décision du délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Auvergne Rhône Alpes (DRAJES AURA).

⚠️ Anticiper 4 mois avant la date des TEP pour avoir un rdv auprès d'un médecin agréé.
Démarches d'aménagement d'épreuves pour les candidats en situation de handicap | Académie de Lyon (ac-lyon.fr)

🏆 OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉS

Être en capacité d'obtenir le BPJEPS spécialité « éducateur sportif » : mention « activités du rugby à XV » en développant les compétences à l'exercice du métier.

Le diplômé sera capable de :

- Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage dans les activités du rugby a XV dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.

📚 ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Les cours ont lieu le matin de 8h30 à 12h30 et l'après-midi de 13h30 à 16h30 à Bourgoin Jallieu (CDF et/ou loge du stade Pierre Rajon).

📝 MODALITES D'APPRENTISSAGE

- Enseignement théorique, pédagogie interactive
- Enseignement de mise en pratique
- Formation en FOAD, pédagogie en classe inversée, réalisation de travaux collaboratifs et personnels de recherche, préparation d'exposé dont les thématiques sont repris en présentiel

Les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation.
Ces temps d'autoformation sont tutorés par le coordonnateur pédagogique.
Le temps estimé par le coordonnateur pédagogique pour la réalisation des travaux à distance tutorés est évalué à un maximum de 48 heures.
Cette durée correspond à celle estimée par le CFA et l'apprenant pour acquérir les connaissances du niveau attendu. L'apprenant est partie prenante de la formation au même titre que l'organisme de formation pour atteindre les objectifs pédagogiques et garantir le bon déroulement du scénario établi.
Les apprenants sont évalués régulièrement (devoirs sur table, épreuves orales « blanches », mises en situation) afin de jauger leur niveau de connaissance et leur permettre de se situer dans la formation.
Les intervenants sont des professionnels diplômés et expérimentés (préparateurs physiques, ostéopathe, kinésithérapeute, coachs sportifs…)

🏋 ÉQUIPEMENTS

- Terrains de Rugby
- Salle de musculation
- Salle de cours avec vidéoprojecteur
- Salle de restauration et détente

📖 CONTENU DE LA FORMATION

Le BPJEPS spécialité « éducateur sportif » comporte **3 Blocs de Compétence** (BC)

➢ 2 BC transversaux : communs à toutes les spécialités qui sont celles d'animateur et d'éducateur sportif :
- **BC1** « Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation »
- **BC2** « Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation »

➢ 1 BC spécifiques à la mention choisie :
- **BC3** « Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage dans les activités du rugby à XV dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure. »

📅 PROGRAMME DETAILLÉ

INTEGRATION : 17 heures

BC1 : 147 heures

Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

A.1.1. Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation

A.1.2. Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics

A.1.3. Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation

A.1.4. Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et.. transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis

BC2 : 38 heures

Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

A.2.1. Information et mobilisation. des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation

A.2.2. Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation

BC3 : 333 heures

Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage dans les activités du rugby à XV dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.

A.3.1. Conception de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage dans les activités du rugby à XV dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

A.3.2. Préparation de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage dans les activités du rugby à XV

A.3.3. Conduite de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage dans les activités du rugby à XV

A.3.4. Evaluation de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage dans les activités du rugby à XV

BILAN : 3 heures
CERTIFICATION : 4 heures
APPLICATION EN ENTREPRISE : à minima 882 h

+ Des contenus spécifiques élaborés par notre équipe pédagogique : anatomie, physiologie, nutrition, culturisme, traumatologie, réathlétisation, informatique, communication…

MODALITÉS DES CERTIFICATIONS

Le CFA IMPA BY HP Formation est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation à l'apprenant sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.
Par ailleurs, la délivrance du diplôme du **BPJEPS Activités du rugby à XV** sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par le centre de formation.

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	JURYS
BC 1 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	Un entretien à partir de la production d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.	Les évaluateurs doivent avoir une expérience et des compétences reconnues dans le domaine du sport ou de l'animation.
BC 2 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation	Un entretien conduit à partir de la production par le candidat d'un ou plusieurs supports personnels de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance.	Les évaluateurs doivent justifier d'une expertise dans le sport ou l'animation pour évaluer les activités et projets
BC 3 - Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage dans les activités du rugby à XV dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure	La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 3 (BC 3) est réalisée au moyen de : - Un entretien à partir de la production, par le candidat, d'un document présentant la conception d'un cycle de trois séances réalisées en structure, s'appuyant sur la captation vidéo d'une séquence d'une séance d'initiation ou d'apprentissage ; - Une mise en situation professionnelle consistant en la conduite d'une séance issue du cycle susmentionné suivie d'un entretien.	Les évaluateurs doivent être titulaires d'un DEJEPS rugby à XV, sauf pour l'un d'eux s'il est titulaire d'un BPJEPS rugby à XV avec trois ans d'expérience, ou s'il relève des personnels techniques et pédagogiques des ministères des sports ou de l'Éducation nationale.

🔍 EN SAVOIR PLUS :

➡️ ➡️ ÉQUIVALENCES ET DISPENSES

Validation automatique de certains blocs de compétences (BC) ou unités capitalisables (UC), selon les diplômes détenus par le candidat et les correspondances réglementaires prévues.
Se reporter à l'ANNEXE III (page 98) de l'arrêté du 12 juin 2025, publié au Journal officiel du 3 août 2025.

➡️ ➡️ PASSERELLES ET POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION

Entre BPJEPS : les BC1 et BC2 sont des blocs communs aux différentes mentions du BPJEPS. Leur reconnaissance peut permettre des correspondances ou des dispenses, selon les certifications détenues et les textes réglementaires applicables.
Équivalences dans le domaine du rugby : des allègements de formation sont prévus pour certains titulaires de diplômes antérieurs en rugby à XV, notamment certains BPJEPS, CQP et brevets fédéraux de la FFR.
Après le diplôme : possibilité de poursuivre vers un DEJEPS dans le champ du rugby à XV, sous réserve de satisfaire aux conditions d'admission.
Poursuite d'études universitaires : possibilité de candidater en Licence STAPS, notamment dans les parcours :

- Éducation et motricité
- Management du sport
- Activité physique adaptée et santé (APAS)

➡️ ➡️ VAE - VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE :

Voie d'accès au diplôme grâce à la reconnaissance des compétences acquises par l'expérience professionnelle ou personnelle.

💰 FINANCEMENTS : *Contactez-nous pour étudier la solution de financement adaptée à votre situation.*

Alternance : contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
Demandeur d'emploi : aides de France Travail ou de la Région.
Salarié : Projet de Transition Professionnelle (Transitions Pro) ou financement par l'OPCO.
Financement individuel : CPF ou autofinancement.

♿ 🔗 L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP 🔗

Les tests d'entrée en formation (TEP) ou les exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF), le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificatives peuvent être aménagés par décision du délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Auvergne Rhône Alpes (DRAJES AURA).
Pour tout complément d'information, veuillez prendre contact avec notre référente handicap :
06 33 43 71 14 ou par mail : farah.mathieu@hp-formation.fr